

1. Identification

Identificateur de produit	14-312 Liberty MSE Series AGM
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	20240009FRC
Usage recommandé	Stockage dans des batteries électriques – stationnaire.
Restrictions d'utilisation	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	C&D Technologies, Inc. 200 West Main Street Attica, IN 47918-1344 Les Etats-Unis
Adresse de l'entreprise	200 Precision Road Horsham, PA 19044, USA
Site Web	www.cdtechno.com
Téléphone	(562) 236-3000 ou (800) 423-6569
Numéros de contacts techniques	+1(978) 727-2206 ou +1(610) 858-6192
Numéro de téléphone en cas d'urgence	CHEMTREC (assistance de 24 heures) Sans frais (Amérique du Nord) : 1-800-424-9300 International: + 1-703-527-3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (fertilité, le fœtus)	Catégorie 1A
	Toxicité pour la reproduction	Effets sur ou via l'allaitement
Dangers environnementaux	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1 (sang, système nerveux central, reins)
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

Les matériaux contenus dans ce produit ne représentent un danger que si l'intégrité de la pile ou de la batterie est compromise. Les éléments ci-dessous sont des dangers prévus lorsque la batterie est soumise à un abus physique, thermique ou électrique :

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang, système nerveux central, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Le produit est un article et, par conséquent, les exigences en matière de classification ne s'appliquent pas.

Conseil de prudence**Prévention**

Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Garder sous clef. Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Dans des conditions normales de traitement et d'utilisation, une exposition aux constituants chimiques contenus dans ce produit est peu probable. Les batteries peuvent chauffer, exploser ou s'enflammer et causer des blessures graves si elles sont mal manipulées, écrasées ou maltraitées. Lorsqu'elle est exposée à la chaleur, en court-circuit ou à des matériaux incompatibles, la batterie peut se rompre et libérer des substances dangereuses. Ces substances peuvent exploser et brûler. En brûlant les batteries elles peuvent émettre des fumées toxiques.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Nickel		7439-92-1	73
Eau		7732-18-5	12.15
Acide sulfurique 1.3 SG 40 % en poids		7664-93-9	8
Cuivre		7440-50-8	0.5
Étain		7440-31-5	0.3
Calcium		7440-70-2	0.04
Aluminium		7429-90-5	0.01

Case et séparateurs

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Polychlorure de vinyle (PVC)		9002-86-2	5
Silice		112926-00-8	1

Remarques sur la composition

Les ingrédients mentionnés à la section 3 sont contenus dans un récipient scellé. Un risque d'exposition se produit uniquement en présence d'un abus mécanique, thermique ou électrique de la batterie.
Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

4. Premiers soins

Inhalation

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Transporter à l'extérieur. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé.

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Narcose. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toux. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre spéciale contre les feux de métaux. Sable sec.

Agents extincteurs inappropriés

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Ne pas utiliser d'eau sauf si de grandes quantités d'eau sont disponibles. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone directement sur les cellules.

Dangers spécifiques du produit dangereux

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Lors de l'incendie, des produits de combustion dangereux se dégagent, parmi lesquels : Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Émanations d'oxydes métalliques. De l'hydrogène et de l'oxygène gazeux sont produits dans les cellules pendant le fonctionnement normal de la batterie (l'hydrogène est inflammable et l'oxygène favorise la combustion). Ces gaz pénètrent dans l'air par les bouchons d'aération. Pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion, tenir la batterie à l'écart des étincelles et autres sources d'ignition.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque de protection.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Combattre l'incendie depuis un endroit protégé ou en respectant une distance de sécurité. Rester le vent dans le dos. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Dans des conditions normales d'utilisation, la batterie ne présente pas de propriétés inflammables. Si la batterie est maltraitée et que son démontage se produit, entraînant une exposition des composants internes, la solution exposée peut être inflammable et / ou corrosive. Une exposition à une chaleur excessive peut entraîner une ventilation ou une rupture de la batterie scellée, exposant les composants internes qui peuvent être corrosifs et / ou inflammables. Le gaz ventilé serait inflammable quand la concentration est suffisante.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ne pas toucher le contenu d'une batterie ou d'une cellule ouverte lorsqu'une détérioration a provoqué une fuite ou la mise à nu des composants internes. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche signalétique.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Retenir le déversement avec du sable ou de la terre. Placer dans un récipient à déchets réservé et étiqueté, et traiter comme un déchet dangereux. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter que le produit d'une batterie exposée contamine le sol, les égouts sanitaires ou les cours d'eau.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Prendre les mesures de protection appropriées contre les dommages physiques. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une chaleur extrême ou à un feu. Des températures élevées peuvent causer une diminution de la durée de vie utile de la pile. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas rejeter dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants. Prévenir les courts-circuits. Entreposer dans l'emballage d'origine. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder à la température ambiante. Éviter le contact avec l'eau et l'humidité. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Inspecter périodiquement pour déceler les dommages et les fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Case et séparateurs

Composants	Type	Valeur	Forme
Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	3 mg/m3	
		1 mg/m3	
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Case et séparateurs

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice (CAS 112926-00-8)	TWA	3 mg/m3	Particules alvéolaires.
		10 mg/m3	Total

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Brouillard.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice (CAS 112926-00-8)	TWA	4 mg/m3	Total
		1.5 mg/m3	Alvéolaire.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Case et séparateurs	Type	Valeur	Forme
Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)	TWA	1 mg/m3	Alvéolaire.

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Case et séparateurs	Type	Valeur	Forme
Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Case et séparateurs	Type	Valeur	Forme
Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Case et séparateurs	Type	Valeur	Forme
Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)	TWA	1 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	TWA	0.2 mg/m3	Poussière, fraction thoracique
Cuivre (CAS 7440-50-8)	TWA	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	TWA	0.05 mg/m3	

Case et séparateurs	Type	Valeur	Forme
Silice (CAS 112926-00-8)	TWA	6 mg/m3	Poussière alvéolaire

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)	15 minutes	0.6 mg/m3	Fraction thoracique.
	8 heures	0.2 mg/m3	Fraction thoracique.

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	15 minutes	3 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.6 mg/m3	Fumées.
	8 heures	1 mg/m3	Poussière et brouillard.
		0.2 mg/m3	Fumées.
Nickel (CAS 7439-92-1)	15 minutes	0.15 mg/m3	
	8 heures	0.05 mg/m3	
Case et séparateurs	Type	Valeur	Forme
Silice (CAS 112926-00-8)	8 heures	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.
Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
	8 heures	3 mg/m3	Fraction alvéolaire.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Valeurs biologiques limites

ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Nickel (CAS 7439-92-1)	200 µg/L	Nickel	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition Lorsque le produit est utilisé aux fins prévues, on ne s'attend pas à une exposition atmosphérique à des substances dangereuses.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Nickel (CAS 7439-92-1)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

Protection de la peau

Protection des mains

Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des gants de protection chimique imperméables.
 Contact complet : matériau de fabrication des gants : Nitrile. Utiliser des gants ayant un temps de passage de 30 minutes. Épaisseur minimale des gants : 12 mil.
 Contact accidentel : Matériau des gants : Néoprène. Utiliser des gants avec un délai de rupture de 15 minutes. Épaisseur minimale des gants 0,16 mm.
 Le fournisseur de gants peut recommander d'autres gants adaptés.

Autre

Aucun(e) dans des conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : Porter des combinaisons appropriées pour empêcher une exposition de la peau.

Protection respiratoire

Aucun(e) dans des conditions normales. Fuite d'une batterie endommagée ou ouverte : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas entreposer de nourriture, de boissons ou de tabac à proximité de ce produit. Se laver les mains après utilisation. Assurer un bon entretien ménager. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique

Solide.

Forme

Batterie.

Couleur

Aucune donnée disponible.

Odeur	Sans odeur. En cas de fuite : odeur âcre, pénétrante, piquante pour les composants internes.
Seuil olfactif	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Point de fusion et point de congélation	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	210 - 245 °C (410 - 473 °F) (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Inflammabilité	Contient un ou plusieurs composants qui brûleront en cas d'exposition à un incendie.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Point d'éclair	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Température d'auto-inflammation	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Température de décomposition	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
pH	1 - 2 (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Viscosité cinématique	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Solubilité	
Solubilité (eau)	100 % (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Tension de vapeur	10 mmHg (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité	1.215 - 1.32 g/cm ³ (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Densité relative	1.215 - 1.32 (Eau=1,0) (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Densité de vapeur	> 1 (Air=1) (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Caractéristiques des particules	
Taille des particules	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
Autres informations	
Taux d'évaporation	< 1 (Acétate de n-butyle = 1) (Acide sulfurique/électrolyte de batterie)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Viscosité	Non applicable sauf si les composants individuels sont exposés.
10. Stabilité et réactivité	
Réactivité	L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut être corrosif pour les métaux. Réagit de façon exothermique avec l'eau.
Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Le contact avec les métaux peut produire un gaz d'hydrogène inflammable.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Protéger contre les rayons solaires. Eau, humidité. Chocs et dommages physiques. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Agents réducteurs forts. Combustibles. Matière organique. Métaux. Eau. Bases. Halogénures. Composés halogénés. Nitrate de potassium. Permanganates. Peroxydes. Azoture de brome.
Produits de décomposition dangereux	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Trioxyde de soufre. Oxydes de carbone. Brouillard d'acide sulfurique. Dioxyde de soufre Sulfure d'hydrogène. Arsine gazeuse. Émanations d'oxydes métalliques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, cette substance ne pose pas de risque pour la peau. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
Contact avec les yeux	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, cette substance ne pose pas de risque pour les yeux. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut avoir un effet corrosif sur le tube digestif.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne devrait pas poser un risque pour la santé. L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Narcose. Changements de comportement. Diminution des fonctions motrices. Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toux. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
--	--

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
-------------------	----------------	-----------------------------

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Aiguë

Orale

DL50

Rat

2140 mg/kg

Case et séparateurs	Espèces	Résultats d'épreuves
----------------------------	----------------	-----------------------------

Silice (CAS 112926-00-8)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 2000 mg/kg

Inhalation

CL50

Rat

> 2200 mg/m³, 4 heures

Orale

DL50

Rat

> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Silice (CAS 112926-00-8)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Susceptible de provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Nickel (CAS 7439-92-1)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Nickel (CAS 7439-92-1)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Nickel (CAS 7439-92-1)

Effet cancérogène détecté chez les animaux.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Nickel (CAS 7439-92-1)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Polychlorure de vinyle (PVC) (CAS 9002-86-2)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Silice (CAS 112926-00-8)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Nickel (CAS 7439-92-1)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

Toxicité pour la reproduction

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang, système nerveux central, reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

L'exposition du contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le plomb peut entraîner une toxicité maternelle, une toxicité fœtale et des effets indésirables sur le sang, la moelle osseuse, les systèmes nerveux central et périphérique, les reins, le foie et l'appareil génital. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Autres informations

Aucune exposition à des composants dangereux n'est attendue dans les conditions normales d'utilisation.

12. Données écologiques

Écotoxicité

On ne s'attend à aucun impact écologique dans des conditions normales d'utilisation. Les dangers répertoriés ci-dessous ne sont anticipés que lorsque l'intégrité du boîtier de la batterie est compromise:
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	29 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus	> 16 - < 28 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Invertébrés (Invertébrés)	0.15 mg/l
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Saumon de fontaine (Salvelinus fontinalis)	0.13 mg/l

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Cuivre (CAS 7440-50-8)			
Aquatique			
<i>Chronique</i>			
Autre	NOEC (concentration sans effet observé)	Juga plicifera	6 µg/L
Nickel (CAS 7439-92-1)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Ceriodaphnia dubia	0.248 mg/l, 48 heures pH8
Poisson	CL50	Pimephales promelas	0.283 mg/l, 96 heures pH8
Persistance et dégradation	Ce produit contient des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.		
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit contient des substances qui sont potentiellement bio-accumulables.		
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau			
Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)			-2.2
Mobilité dans le sol	Le produit n'est pas mobile dans le sol. Certains composants d'une batterie qui fuit peuvent être mobiles.		
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible pour ce produit.		
13. Données sur l'élimination			
Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.		
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.		
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.		
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.		
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.		
14. Informations relatives au transport			
TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.		
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.		
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.		
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.		
Informations générales	IATA/ICAO : Non réglementé selon la disposition spéciale A67 IMDG : Non réglementé selon la disposition spéciale 238 Étiquette : INVERSABLE		
15. Informations sur la réglementation			
Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.		
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Non réglementé.		

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiïwan	Inventaire des substances chimiques de Taiïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 02-Octobre-2024

Date de la révision -

Version n° 01

Avis de non-responsabilité C&D Technologies, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.